

Décision

Générale

colonial

Décision n° 481 du 2 mai 1963 :

n° 481

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

2 mai 1963

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1963

Date du numéro

31 mai 1963

TEXTE INTÉGRAL

Le Capitaine d'Infanterie de Marine Potier Maurice, délégué administratif du Commandant de Cercle de Tadjourah, dans le Poste d'Obock, Président du Tribunal de 1er degré et Officier de l'Etat civil du Centre d'Obock, depuis le 22 novembre 1961, est remis à la disposition du Général Commandant Supérieur des Forces Armées de la Côte Française des Somalis pour compter du 1er mai 1963. Le Commandant de Cercle de Tadjourah, est chargé de l'exécution de la présente décision.